



CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

POUR L'ANNEE 2019

Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens,

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique, relatif aux attributions du directeur des établissements publics de santé,

Vu le tarif de location des salles de réunion fixé pour 2018,

DECIDE

A compter du 1^{er} Janvier 2019, le tarif de location des salles de réunion de l'établissement est fixé conformément au tableau ci-dessous, TVA incluse (20 %) :

LOCATION DE SALLES (la journée)	TARIF 2019 TTC
Amphithéâtre de 100 places	
Sans audiovisuel	346,00 €
Avec audiovisuel	498,00 €
Salle de cours et salle de réunion de + de 50 places	
Sans audiovisuel	167,00 €
Avec audiovisuel	254,00 €
Salle de cours et salle de réunion de - de 50 places	
Sans audiovisuel	139,00 €
Avec audiovisuel	221,00 €
Salle utilisée pour la restauration, en complément d'une location de salle	167,00 €
Salle de cours informatique équipée de 8 postes de travail	498,00 €
Salle de cours informatique équipée de 12 postes de travail	676,00 €
Stand pour colloque	107,00 €

A Bordeaux, le 21 novembre 2018

Le Directeur par intérim,

A. MOSCONI

